

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 004-5895/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Association Forêt Modèle de Provence pour le programme d'actions de sensibilisation à l'exploitation forestière durable - Approbation d'une convention MET 19/10357/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La forêt de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'étend sur 152 000 hectares, soit plus de 50 % de la surface métropolitaine. En raison de la spécificité de ses peuplements (pin d'Alep et chêne vert essentiellement), de son potentiel, du réchauffement climatique, des risques (incendies, aléas climatiques et maladies phytosanitaires) et des besoins locaux en bois (bois énergie, bois de construction, bois industrie), la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris en charge l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » afin d'une part de contribuer à la préservation de ses forêts et d'autre part de mettre en place une politique incitative à la valorisation de ces espaces.

La Métropole Aix Marseille Provence est adhérente de l'Association Forêt Modèle de Provence dont l'objet est de mettre en œuvre un processus partenarial visant à promouvoir le développement durable des territoires forestiers en référence au concept de paysage de forêt modèle.

A ce titre, l'Association Forêt Modèle de Provence a pour objectifs d'agir à trois niveaux, à partir d'une réflexion stratégique sur les enjeux et les opportunités du développement durable des territoires forestiers provençaux :

- au niveau local, en mettant en œuvre des actions concrètes à valeur démonstrative sur son territoire de référence, qui se construit autour des massifs de l'Étoile, du Garlaban, de la Sainte-Baume et des Maures

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

- au niveau régional, en communiquant sur les résultats de ces actions, et en formulant des propositions auprès des instances régionales et nationales en vue d'améliorer les politiques publiques ayant un lien avec la forêt ;
- au niveau international, en échangeant des expériences et en coopérant avec les Forêts Modèles du réseau international et méditerranéen, et avec d'autres entités permettant de développer des relations utiles à la résolution des problèmes de la forêt provençale, afin d'apporter sa contribution au développement durable des paysages forestiers en Méditerranée, et dans le monde.

Ses activités principales sont :

- L'agroforesterie : sensibilisation, mobilisation partenariale, formations, appui à des projets pilote ;
- Le pignon de pin : étude de valorisation, essai de développement, mobilisation de propriétaires et partenaires ;
- La sylviculture : sensibilisation à l'acceptation sociale de la coupe de bois (supports de communication, visites de site, colloque) ;
- Le chêne-liège : journées techniques, étude, expérimentations, concours en lien avec des événements grand public de valorisation ;
- L'arbousier : essais et étude ;
- La gestion forestière concertée et vertueuse : coordination d'un projet pilote et communication.

Aujourd'hui, la Métropole Aix Marseille Provence est sollicitée par l'Association Forêt Modèle de Provence dans le but d'obtenir un appui financier afin de mettre en œuvre un programme d'actions partenarial sur le territoire métropolitain visant à sensibiliser le grand public à l'exploitation forestière durable pour une meilleure acceptabilité sociale de la récolte de bois.

Les objectifs de ce, programme d'actions sont :

- Identifier, sonder et sensibiliser les catégories d'individus pour qui la ou certaines coupes de bois posent problème, et les acteurs forestiers professionnels déclamant la « non-acceptation sociale de la coupe de bois » ;
- Elaborer un plan de communication répondant à la problématique avec efficacité et pertinence.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association Forêt Modèle de Provence s'engage à :

1. Regrouper les éventuels avis déjà exprimés par l'une ou l'autre des deux catégories d'individus sur l'enjeu, afin de capitaliser sur l'existant, d'enrichir l'enquête suivante, et de s'en servir de base pour en établir la méthodologie. Pour ce faire, il s'agira d'abord de solliciter les acteurs ayant déjà travaillé sur cet enjeu puis, en complément, de prospecter sur internet (notamment sur les réseaux sociaux des acteurs précédemment cités).

2. Mener une double-enquête :

- Auprès des acteurs forestiers professionnels (gestionnaires, exploitants et entreprises de travaux forestiers, organismes de développement forestier) déclamant la « non-acceptation sociale de la coupe de bois » : quels sont précisément les discours qui les gênent dans leur activité ? Qui les tiennent ? Quelles en sont les conséquences : types de coupes de bois avortées par pression directe ou indirectes ... ?
- du grand public et particulièrement des usagers forestiers non-professionnels (ex : propriétaires, chasseurs, écologistes, randonneurs, sportifs) : cerner les types de coupes de bois fustigées, les arguments avancés et par opposition leurs représentation et valeurs revendiquées (paysage, usages, durabilité supposé des peuplements etc) d'une forêt modèle. Une réunion sera organisée en salle afin de faire réagir et interagir un groupe d'une dizaine d'individus sur la base de contenus multimédias (photos, vidéos). L'animateur prendra soin de ne pas influencer d'une quelconque manière les réactions et s'assurera que le temps de parole est équitablement réparti entre les participants. Un scribe se chargera d'enregistrer la séance collective afin d'en traiter l'information ultérieurement. Un questionnaire à choix multiple sera adressé à un panel

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

représentatif de ces deux catégories. Il comprendra un tronc commun incluant notamment une présentation générale de l'individu (genre, âge, etc.) et une partie spécifique par catégorie ou sous-catégorie. Pour les participants à la réunion en salle, celui-ci leur sera distribué après, afin de ne pas biaiser leur participation à la réunion. Pour les professionnels, par souci d'efficacité, l'entretien téléphonique semi-directif sera privilégié à l'envoi numérique.

3. Réaliser un Benchmarking en communication : Recenser les outils de sensibilisation déjà réalisés ou en projet par les organismes de développement forestier dans la région, ailleurs en France et dans le monde (notamment dans le Réseau Méditerranéen de Forêts Modèles) et analyser leurs points forts, faibles, pistes éventuelles d'amélioration et de complémentarité par de nouveaux outils.

4. Bâtir un plan de communication ciblé et ambitieux par la réalisation d'un cahier des charges spécifiant la problématique, les objectifs, les publics-cibles et les moyens concrets complémentaires aux actions déjà entreprises pour les atteindre (exemples : expositions, ateliers pédagogiques, conférences, campagne d'affichage, visites de chantier (réelles ou virtuelles), articles et vidéos, quizz etc.).

La démarche proposée par l'Association Forêt Modèle de Provence s'inscrit totalement dans le Programme Régional Forêt Bois, déclinaison du Programme Nationale Forêt Bois, qui identifie notamment comme objectifs de développer une culture forêt-bois auprès du grand public et de communiquer pour rendre les coupes de bois et donc la sylviculture acceptable. Elle répond également au cadre d'intervention de la politique régionale en faveur de la forêt et de la filière bois par laquelle la Région Provence Alpes Côte d'Azur vise à responsabiliser les citoyens, les propriétaires et les entreprises à l'importance, la sauvegarde et la gestion de la forêt par des campagnes de sensibilisation et actions pédagogiques.

Les bénéficiaires de ce programme d'actions sont les acteurs de la filière forêt-bois de la Métropole et au-delà l'ensemble de l'économie de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (8250 salariés, 2800 entreprises directement impliquées, 6200 entreprises indirectement impliquées et potentiellement les 90562 propriétaires forestiers du département des Bouches-du-Rhône.

Le coût de ce programme d'actions est évalué à 25 931 euros. La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence est sollicitée à hauteur de 1300 euros, soit 5 % du montant de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 001-2808/17/CM portant sur la généralisation de l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du 13/12/2018 portant approbation du budget principal 2019 de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le programme d'actions prévu par l'Association Forêt Modèle de Provence sur le thème de la sensibilisation du grand public à l'exploitation forestière durable pour une meilleure acceptabilité sociale de la récolte de bois répond totalement à la politique forestière menée par la Métropole Aix Marseille Provence,
- Qu'il convient d'autoriser la signature de la convention ci-annexée,
- Qu'il convient d'autoriser le versement de la subvention pour la réalisation de ce programme d'action.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 1300 euros par la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Forêt Modèle de Provence.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Association Forêt Modèle de Provence.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence (BPM), gestionnaire FORET4, Section de Fonctionnement, Sous Politique G810, Nature 65748, Fonction 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA